

Filière française du bioéthanol

Communiqué de presse

Paris, le 15 avril 2013

Le bioéthanol en France : un atout de taille pour l'emploi et l'activité économique française

La filière française du bioéthanol représente 8 900 emplois et 815 millions d'euros de valeur ajoutée en 2010*, selon une récente étude sur le poids économique de la filière des biocarburants en France, réalisée par le cabinet conseil PricewaterhouseCoopers (PwC).

8 900 emplois fournis par la filière bioéthanol

La filière bioéthanol française, qui produit conjointement du biocarburant pour les essences et des aliments riches en protéines pour animaux, pesait 8 900 emplois en 2010 dont :

- 4 500 emplois directs depuis la production des semences, l'agriculture, la transformation en bioéthanol et son acheminement vers les dépôts pétroliers.
- 1 500 emplois indirects grâce aux achats de la filière à d'autres secteurs de l'économie
- et 2 900 emplois induits par les dépenses des employés de la filière et de ses fournisseurs.

Avec une production de bioéthanol un peu supérieure en 2012 par rapport à 2010, cette évaluation reste pleinement d'actualité.

La filière française du bioéthanol contribue à hauteur de 815 millions d'euros au PIB français

Afin d'évaluer objectivement sa contribution à la richesse nationale, le cabinet conseil PwC a calculé la valeur ajoutée directe, indirecte et induite de la filière française du bioéthanol.

Avec une production de bioéthanol un peu inférieure à 12 millions d'hectolitres en 2010, la filière française a généré une valeur ajoutée totale (directe, indirecte et induite) de 815 millions d'euros, dont 345 millions d'euros de valeur ajoutée directe, apportant ainsi également une contribution remarquable à la balance commerciale française.

Le bioéthanol en France

- 15 sites de production dont 13 distilleries comprenant 5 usines nouvelles de grande capacité
- 11,6 millions d'hectolitres de bioéthanol produits en France en 2010-11 et 12,5Mhl en 2011-2012
- Moins de 0,7% de la surface agricole utile française consacrée à la production de bioéthanol en 2011, déduction faite des coproduits destinés à l'alimentation animale
- Les emplois représentés par les productions d'alcool traditionnel, sur les mêmes sites de production, (6,2 Mhl au total en 2011-2012) ne sont pas pris en compte.



Filière française du bioéthanol

L'État a perçu 378 millions d'euros de recettes fiscales nettes en 2011, grâce à la filière bioéthanol

Le bilan fiscal de la filière bioéthanol s'établit à 378 millions d'euros de recettes nettes supplémentaires en 2011 pour l'État. Il prend en considération les différentes impôts et charges salariales versés par les acteurs de la filière (IS, taxe professionnelle, etc.) pour 104 M€, le bilan de la TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers) et de la TVA pour 125 M€, et la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes), pour 149 M€. En effet, compte tenu de sa densité énergétique plus faible, le bioéthanol est plus taxé par unité d'énergie que l'essence, ce qui génère mécaniquement un surplus net de TICPE et de TVA évalué à 92 millions d'euros en 2010 et à 125 millions d'euros en 2011.

**Les données les plus récentes de la Comptabilité nationale nécessaires à cette étude sont celles de l'année 2010*

Filière du bioéthanol :

AGPM : Association générale des producteurs de maïs

AGPB : Association générale des producteurs de blé et autres céréales

CGB : Confédération générale des planteurs de betteraves

SNPAA : Syndicat national des producteurs d'alcool agricole

Contacts presse :

AGPM : Anne Kettaneh – 01 44 31 10 96 - anne.kettaneh@agpm.com

AGPB : Pascal Hurbault - 01 44 31 16 25 – phurbault@agpb.fr

CGB : Carine Abecassis - 01 44 69 41 36 – cabecassis@cgb-france.fr

SNPAA : Sylvain Demoures – 01 44 70 00 15 – sdemoures@snpaa.fr

Thomas Marko & Associés :

Zoé Neuville– 01 53 20 38 78 – 06 15 56 24 79 – zoe.n@tmarkoagency.com

